

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## PROCES-VERBAL N° 23

La Commission se réunit tous les mardis de 15h00 à 17h00  
Tél direct : 04.94.08.60.47

### *Réunion du Mardi 23 mars 2021 (Téléphonique)*

**Le Président :** M. Gérard IVORA  
**Le secrétaire :** M. Antoine MANCINO  
**Présents :** MM. Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO – Gérard BORGONI – André ABLARD - Albert DI-RE

#### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

#### **CORRESPONDANCE**

- **MAIRIE de SIX FOURS** : Plans vestiaires stade Baptiste. Noté
- **MAIRIE de SAINTE MAXIME** : Demande de classement stade Rossi et G. David. Noté
- **LIGUE MEDITERRANEE** : Avis favorable stade P. Blondeau de Pourrières. Noté
- **MAIRIE de SAINT TROPEZ** : Demande de classement pour stade M. Aubour. Noté

#### **COURRIERS ENVOYES**

- **MAIRIE de SAINTE MAXIME** : Rectificatif pour la demande de classement stade G. David.
- **MAIRIE de SAINT MAXIMIN** : Avis préalable de classement pour le complexe sportif Clos de Roques.
- **MAIRIE de HYERES** : Dossier éclairages du stade Perruc.

#### **CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2020 / 2021**

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

*Prochaine réunion sur convocation*

**Le Président :** Gérard IVORA  
**Le Secrétaire :** Antoine MANCINO